

Mon enfant a des troubles des apprentissages associés à son Haut Potentiel

S'entourer de professionnels :

- Pour identifier le ou les troubles : TDA/H, Dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographie...
- Seuls les regards croisés de professionnels médicaux et paramédicaux (*médecin de l'éducation médicale, neuro-pédiatres, orthophonistes, psychologues, neuropsychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens*) permettent de poser un diagnostic.
- Pour évaluer les stratégies d'apprentissage mises en place par l'enfant.
- Pour une remédiation efficace permettant à l'enfant de prendre conscience de ses mécanismes d'apprentissages et de trouver des solutions pour pallier à ses troubles.

Afin de vous aider dans vos recherches, voici quelques sites internet utiles :

- ❖ A.N.P.E.I.P. : www.anpeip.org
- ❖ A.F.E.P. : www.afep-asso.fr
- ❖ Eduscol : eduscol.education.fr/cid59724/eleves-intellectuellement-precoces.html
- ❖ G.E.N.I. d'Aujourd'hui : www.genidaujourdhui.com



Le Haut Potentiel Intellectuel

Information à destination des familles



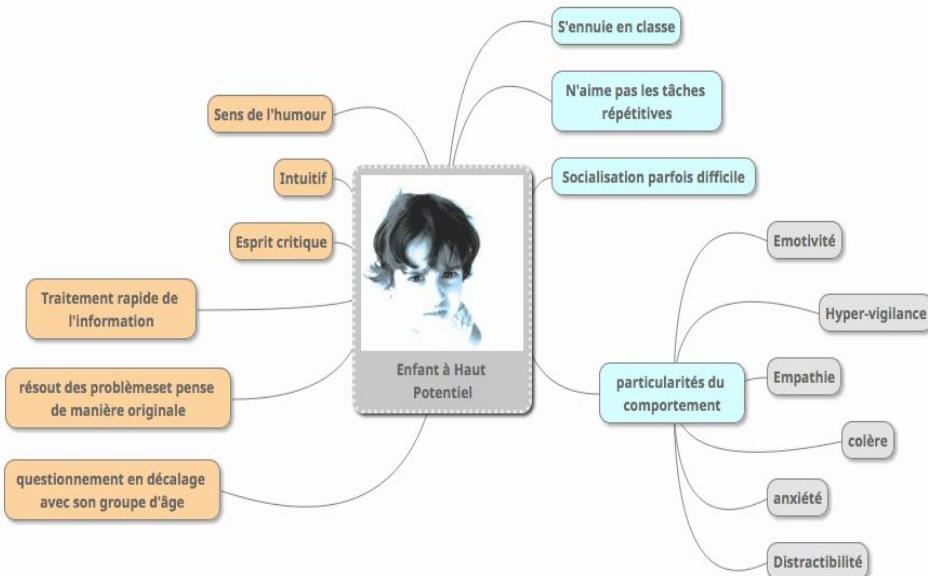
En tant que parent, comment puis-je aider mon enfant à Haut Potentiel dans son parcours scolaire ?

Petit guide à l'usage des parents :

- Observation, détection
- Un fonctionnement différent
- Personnes à contacter au sein de l'Education nationale
- Ressources complémentaires

Mon enfant présente-t-il un Haut Potentiel ?

Détection, observation



Un fonctionnement différent et un comportement paradoxal :

Quelques clés de lecture des attitudes

Tel que je suis

créatif.....
spontané, enthousiaste.....
en quête de sens.....
intuitif.....
hypersensible.....
singulier (fonctionnement, centres d'intérêt).....
besoin de faire plusieurs choses à la fois

Tel qu'on me voit

.....dans la lune
.....intempestif, mal élevé
.....insolent, provocateur
.....manque de méthode
.....pleurnicheur
.....isolé
.....dissipé



Personnes à contacter au sein de l'éducation nationale



Dans le 1^{er} degré

Le premier interlocuteur des familles est le directeur d'école. Celui-ci est en mesure d'aider l'élève et ses parents en contactant les personnes ressources.

- Le cas échéant, l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription (*coordonnées disponibles auprès du directeur de l'école*)
- Le psychologue de l'Éducation nationale (*se rapprocher du directeur d'école pour se procurer ses coordonnées*)
- Éventuellement le médecin scolaire (contacter le « centre médico-scolaire » ; *coordonnées disponibles auprès du directeur de l'école*)



Dans le 2nd degré

Le premier interlocuteur des familles est le chef d'établissement. Celui-ci est en mesure d'aider l'élève et ses parents en contactant les personnes ressources.

- Le pôle ressources :
 - psychologue de l'Education nationale
 - médecin scolaire, infirmier(e)